

Diplômes		Horaires imputés sur les Enseignements Professionnels (heures dédoublées)	Horaires imputés sur Math-Sciences	Total horaires Sciences Appliquées (heures dédoublées entre parenthèses)
Tous les CAP des Métiers de l'alimentation	1 ^{ère} année	1h dédoublée	0,5h	0,5 +(1)
	2ème année	0,5h dédoublée	0,5h	0,5 + (0,5)
CAP Cuisine	1 ^{ère} année	1h dédoublée	0,5h	0,5 +(1)
	2ème année	0,5h dédoublée	0,5h	0,5 + (0,5)
CAP Restaurant	1 ^{ère} année	0,5h dédoublée	0,5h	0,5 + (0,5)
	2ème année	0,5h dédoublée	0,5h	0,5 + (0,5)
CAP Services Hôteliers	1 ^{ère} année	-	0,5h	0,5 heures
	2ème année	-	0,5h	0,5 heures
CAP services en Brasserie Café	1 ^{ère} année	-	0,5h	0,5 heures
	2ème année	-	0,5h	0,5 heures

Ce tableau est réalisé à partir du courrier ministériel (du 19/10/2004) qui fait suite à une consultation de l'Inspection Générale. Les dispositions de la notre de service DESCO n°232 du 12 juin 2003 sont abrogées. Le seuil effectif permettant le dédoublement en Sciences Appliquées reste inchangé : 19^{ème} élève. La mise en application doit être effective à la rentrée 2005.